

**DÉLIBÉRATIONS**--o0o-- du **CONSEIL MUNICIPAL**

2025021

de la **COMMUNE de PÉROUGES**Séance du 1^{er} avril 2025**Nombre de membres****Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 13**Votants :** 15**Date de la convocation**

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents : Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Gérard FLEJOU, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Philippe LAMBERT, Éric MEUNIER, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Paul VERNAY, Maryvonne HERRENKNECHT

Absents excusés : Frédéric MALBOS donne pouvoir à Gérard FLEJOU

Absents : Paul SAISSET

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Madame le maire rappelle que le compte administratif est établi lors des commissions finances, en fin d'exercice.

Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité et correspond au bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement au comptable public, des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses y compris les restes à réaliser RAR exécutées au cours d'une année.

Madame le Maire sort de la salle et laisse la présidence à Mr Jean-Luc VIBERT.

Le Président de séance présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2024, les résultats s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	
Dépenses	1 015 813.21
Résultat de l'exercice 2024	382 906.53
Résultat antérieur reporté 2023	295 858.32
Part affectée à l'investissement en 2024	-295 858.32
Résultat en fonctionnement au 31/12/2024	382 906.53

INVESTISSEMENT

Recettes	1 243 009.50
Dépenses	1 026 900.71
Résultat de l'exercice 2024	216 108.79
Résultat antérieur reporté 2023	-199 365.91
Résultat en investissement au 31/12/2024	16 742.88

RESULTAT DE CLOTURE 2024	399 649.41
---------------------------------	-------------------

Restes à réaliser au 31/12/2024 :

Dépenses	34 040.00
Recettes	259 557.00

Le résultat net de clôture de l'exercice 2024 est de **+ 399 649,41 €**.

Après vérification, le Compte Administratif (CA) établi par madame le maire en commission finances, est conforme au Compte de Gestion (CG) transmis par le Service de Gestion Comptable de Montluel.

Monsieur le Président de séance propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par Madame Mireille Peltier, comptable du Service de Gestion Comptable de Montluel,

Entendu l'exposé de monsieur le président de séance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2024,

DIT que l'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de **399 649,41 €**.

Ont voté pour : 13

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

